UNSS 2018

26 – Gymnastique Rythmique

Mise à jour : 10 octobre 2017

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 14

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable Page 16

Membres CMN Page 20

Annexes Page 21

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport **Gymnastique Rythmique** a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats multi-académiques (avec qualification par académie) et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits, à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

*La **Gymnastique Rythmique** est une discipline artistique, pratiquée à l'UNSS uniquement en ensemble, où chaque équipe est actrice de son propre projet chorégraphique, privilégiant un contact essentiel avec le public.*

Technique corporelle, souplesse, équilibre, maniement et relation avec l'engin, rythme, harmonie, occupation de l'espace et séquences émotionnelles sont autant de qualités et d'atouts qui font de la gymnastique rythmique une richesse pour le sport scolaire.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005, 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Championnats de France UNSS Équipe Établissement Gymnastique Rythmique

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** (2016 et 2017) dans les 3 premières pour les **collèges** et championne de France pour les **lycées** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Gymnastique Rythmique, (Annexe 1)

  Si ces Associations Sportives ne sont pas sur le podium lors des Championnats de France Excellence pour les **collèges** ou championnes de France pour les **lycées**, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- Les Associations Sportives étant classées **dans les 3 premières** pour les **collèges** et **championne de France** pour les **lycées** lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Gymnastique Rythmique l'année précédente (2017),

  Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces mêmes AS peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du **23 décembre 2017** tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

  Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases multi-académies

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3)

- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4)

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur :
  - la liste des Sections Sportives Scolaires
  - les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève ou Reconversion
  - la liste des sportifs espoirs
  - la liste des sportifs des collectifs nationaux
  - la liste des gymnastes inscrits dans le PPF (Projet de Performance Fédéral)

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFG : gymnastes qualifiés en région, fédéral individuel, national A, B et C en 2017-2018 ainsi que tout élève ayant appartenu à un ensemble Fédéral A ou National en 2017.

  L'ensemble des listes sera disponible en novembre sur OPUSS, voir p.13. Ces listes feront foi pour toute l'année scolaire.

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourrir en équipe d'établissement (règlement fédéral).

- des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

- **Précision** : les catégories FB, FC, TR relèvent du championnat Equipe d'Etablissement. La liste des gymnastes classés est déterminée chaque année par la FFG et vous sera communiquée dès réception. Elle sera mise en ligne sur le site en **janvier 2018**.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.
Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipe Établissement Gymnastique Rythmique

ENGINS UNSS GR

	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Équipe Établissement	***Cerceau***	***Cerceau / Massues***	***Massues***

	COLLÈGES	**LYCÉES**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	**4 à 6 compétiteurs** Mixité autorisée	**4 à 6 compétiteurs** Mixité autorisée
JEUNE COACH	1 Jeune Coach **obligatoire, intégré à l'équipe et de la même AS**, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition	
JEUNE JUGE	1 jeune juge par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être gymnaste lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	**Code UNSS GR 2016-2020**	
FORMULE DE COMPÉTITION	1 enchaînement libre (nombre de difficultés corporelles limitées à 4) Ensemble de 4 à 6 gymnastes avec une revalorisation pour les équipes de 5 ou 6 (cf code de pointage 2016 - 2020) 2 passages - Musique libre (paroles autorisées) Classement par addition des notes des 2 passages	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique * au sein d'un **Multi-académies** *(phase obligatoire)*	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM + repêchage selon capacités d'accueil	26 équipes + DOM TOM + repêchage selon capacités d'accueil
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées

Précision : toute prise d'image est interdite sur le plateau de compétition, sauf personne identifiée par l'organisation.

* En cas d'égalité sur le championnat d'académie (organisé au cours d'un multi académies), il conviendra de prendre en considération le meilleur total d'équipe sur les deux passages sur l'exécution, et en cas de nouvelle égalité, le départage de l'équipe qualifiée au CF se fera au bénéfice de la meilleure note d'exécution sur un des deux passages. Il n'y a pas de départage sur le CF.

Championnats de France UNSS Excellence Gymnastique Rythmique

Conditions de participation : les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

- **un seul niveau**, ouvert à tous les gymnastes, sauf les gymnastes inscrits sur :
  - les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève et Reconversion
  - la liste des sportifs des collectifs nationaux

Equipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Gymnastique Rythmique dans la même catégorie pour les **collèges** et première pour les **lycées** (Annexe 1)

- Les Associations Sportives étant classées **dans les 3 premières** lors des championnats de France UNSS **Excellence** 2017 de Gymnastique Rythmique l'année précédente, dans la même catégorie pour les **collèges** et première pour les **lycées** (Annexe 2)

- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur la liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFG : gymnastes qualifiés en région, fédéral individuel, National A, B et C en 2016-2017 ainsi que tout élève ayant appartenu à un ensemble Fédéral A ou National en 2017

- Les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation

- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur les listes des sportifs Espoirs et liste des gymnastes inscrits dans le PPF/Projet de Performance Fédéral (mais interdit aux : Elite, Senior, Relève, Reconversion et sportifs des collectifs nationaux)

- L'ensemble des listes sera disponible en novembre sur OPUSS, voir p.9. Ces listes feront foi pour toute l'année scolaire 2107-2018

ENGINS UNSS GR

	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Excellence	***Cerceau / Corde***	***Massues***	***Massues / Ballon***

	COLLÈGE	**LYCÉE**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	**5 à 6 compétiteurs** Mixité autorisée	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach **obligatoire, intégré à l'équipe et de la même AS**, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition	
JEUNE JUGE	1 jeune juge par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être gymnaste lors de la compétition	1 jeune juge UNSS par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être gymnaste lors de la compétition
	En cas d'absence de jeune juge, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	

RÈGLEMENT	**Code UNSS GR 2016-2020**	**Code UNSS GR 2016-2020**
FORMULE DE COMPÉTITION	1 enchaînement libre (niveau de difficultés précisé dans le Code de pointage) 2 passages - Musique libre (paroles autorisées) Classement par addition des notes des 2 passages	1 enchaînement libre (niveau de difficultés précisé dans le Code de pointage) 2 passages - Musique libre (paroles autorisées) Classement par addition des notes des 2 passages
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique * au sein d'un **multi-académies**	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM + repêchage selon capacités d'accueil	26 équipes + DOM TOM + repêchage selon capacités d'accueil
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS **Collèges Excellence**	Champion de France UNSS **Lycées Excellence**

Précision : toute prise d'image est interdite sur le plateau de compétition, sauf personne identifiée par l'organisation.

* En cas d'égalité sur le championnat d'académie (organisé au cours d'un multi académies), il conviendra de prendre en considération le meilleur total d'équipe sur les deux passages sur l'exécution, et en cas de nouvelle égalité, le départage de l'équipe qualifiée au CF se fera au bénéfice de la meilleure note d'exécution sur un des deux passages. Il n'y a pas de départage sur le CF.

Précisions Réglementaires

Code UNSS 2016 - 2020
1 ou 2 engins libres. En cas d'engins mixtes, la répartition des engins est 3/3 ou 2/3

POUR INFORMATION

	Inter-académies Géographiques pour l'organisation du multi-académies		
IA 1	Amiens	Lille	
IA 2	Créteil	Paris	Versailles
IA 3	Caen	Rennes	Rouen
IA 4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg
IA 5	Besançon	Dijon	
IA 6	Nantes	Orléans/Tours	
IA 7	Bordeaux	Limoges	Poitiers
IA 8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon
IA 9	Montpellier	Toulouse	
IA 10	Aix/Marseille	Corse	Nice

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement de Gymnastique Rythmique

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors des certains championnats de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème,
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
  - 1er Lycée A
  - 2ème Lycée B
  - 3ème LP 1
  - 4ème Lycée C
  - 5ème LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1er Lycée A
  2ème Lycée B
  3ème Lycée C
  …… éventuellement
- CF LP 1er LP 1
  2ème LP 2
  …… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Championnats de France UNSS Sport Partagé Gymnastique Rythmique

Toutes précisions après la CMN Sport Partagé qui aura lieu en octobre 2017.

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Gymnastique Rythmique doit se faire connaitre auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard fin janvier 2018.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats académiques (organisés sur un multi-académies) par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Vérification / listes gymnastes classés

NIVEAU Équipe Établissement :

Aller sur le site national de l'UNSS
En bas de l'écran cliquer sur OPUSS
Se connecter
Cliquer sur Article niveau national
Filtrer activité « Gymnastique Rythmique »
Liste Gyms classés
Télécharger
Ouvrir
Cliquer sur le trombone
Cliquer sur les jumelles
Ensuite effectuer la recherche en tapant le nom + Enter
Si l'élève est classe(e) le nom apparaitra surligné dans la colonne de gauche et également dans le tableau à droite correspondant à l'année de naissance
Un conseil : ne pas utiliser de fichier xls ou de liste avec les gyms classés par académie ou zone (les gymnastes pouvant être en établissement dans une académie et en club dans une autre)
Se référer ensuite aux conditions de participation indiquées pour chaque catégorie
En cas de problème contactez le service départemental ou régional.
Même cheminement pour les différentes listes (voir p.5 et 8)

NIVEAU Excellence :

Même cheminement pour les différentes listes (voir p.5 et 8)

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les nouvelles formules de pratique doivent permettre une entrée dans l'activité plus simple et plus attrayante, avec des programmes différents justifiés par une filière Équipe d'Établissement et une filière Excellence qui distingue 2 niveaux.

Enfin chaque filière pourra être allégée et adaptée afin d'offrir au pôle développement une base de travail à partir de règlements adaptés.

Un large échange avec les animateurs d'AS présents sur la discipline depuis de nombreuses années a permis l'évolution de ce programme prenant en compte des initiatives de terrain tout en répondant à une nouvelle offre plus en adéquation avec les besoins.

Le nouveau code a été construit avec une volonté de simplification permettant un travail plus riche de composition et de créativité.

Filles – Mixité

Dans la mesure où la Gymnastique Rythmique concerne en grande majorité un public féminin, il conviendra de travailler au développement de cette discipline artistique vers le monde masculin, particulièrement au niveau Équipe d'Établissement aussi bien au niveau de la pratique que du jugement.

Formation

Un stage de formation de formateurs d'animateurs d'AS a eu lieu en janvier 2017. Il convient alors de décliner ce stage national et de mettre en place, à destination des animateurs d'AS, une journée de formation académique sur ce nouveau code et d'organiser un recyclage pour les jeunes juges formés sur l'ancien code.

Sur chaque championnat de France, un temps d'échanges sera organisé à destination des enseignants présents sur l'événement. Pour les spécialistes, mais aussi les enseignants participants à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité FFG, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité FFG.

Afin de faciliter la mise en place des passerelles officialisées dès la rentrée 2016-2017 (annonce dans l'avenant 2016 / diffusion fin oct. 2015 sur OPUSS), il est demandé d'acter, avec le comité régional FFG, les modalités de certification académique à partir d'une évaluation commune.

Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental) :
À la suite du stage national, une déclinaison devra être mise en place, en partenariat avec la FFG, au niveau régional, supervisée par les CMR pour laquelle il convient d'insister sur leur mise en place effective.

Santé

La Gymnastique Rythmique est une discipline exigeante qui demande entrainement et rigueur et qui privilégie l'exercice en toute sécurité. Il se base sur une bonne préparation physique permettant alors un entretien physique inconditionnel.

Quartiers prioritaires

La pratique de la Gymnastique Rythmique correspond à une discipline conviviale de création qui doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du développement des activités artistiques, particulièrement dans les zones prioritaires, urbaines et rurales.

Développement Durable

Sur le plan social, il s'agit d'apprendre à lutter contre les inégalités en proposant une offre artistique particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte, sur le plan environnemental de développer le savoir vivre ensemble et sur le plan économique de prendre en compte les besoins identifiés et l'ensemble des contraintes de fonctionnement, d'installations et de transports.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, et mettre en avant la dimention éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants.

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Il conviendra de :
- Saluer par des applaudissements nourris les fins d'enchainements,
- Faire respecter la bonne présentation des gymnastes face aux juges en signe de respect,
- Faire échanger une poignée de main entre les compétiteurs, les juges et les accompagnateurs d'équipes ou jeunes coaches.

Sécurité

Textes de Référence :
- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. Le Jeune Juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre/Juge spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes Juges doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Juges hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes Juges est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes Juges doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs Jeunes Juges hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

Précision : un **« Mode d'emploi Haut Niveau du Sport Scolaire »** est disponible sur OPUSS précisant la démarche à suivre pour accompagner l'élève ayant bénéficié d'un podium ou d'une certification nationale.
www.unss.org / Découvrir l'UNSS / Partageons plus que du sport-menu déroulant- HNSS

3. Passerelles possibles des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFG

La convention entre l'UNSS et la FFG précise que la certification Jeune Juge de niveau national permet une équivalence de niveau 1 fédéral dès lors qu'il(elle) est licencié(e) à la FFG.

La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles (diffusion fin oct. 2015/OPUSS).
La convention, les avenants passerelles et le HNSS mode d'emploi, sont disponibles sur :
www.unss.org / OPUSS / DN (ne pas sélectionner de région) / activité Gymnastique Rythmique

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élèves, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- *Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.*
- **Pour les sports individuels**, **le jeune coach est obligatoire, intégré à l'équipe, de la même AS**, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune Coach ne peut être Jeune Juge ou Jeune Reporter
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS, dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement. La sécurité reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur dont la présence identifiée est obligatoire pendant toute la durée de la compétition.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			**PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève applique les consignes du professeur (technique et sécurité)	L'élève dirige l'échauffement articulaire	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève contribue à la gestion de la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève veille au bon déroulement de la compétition et à la bonne tenue de son équipe sur le plateau

***Le jeune coach en* COLLÈGE**	➢ participation aux obligations administratives : inscriptions aux compétitions, contrôle des attestations de licences ➢ participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant ➢ participation à la gestion des ordres de passage ➢ participation au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition ➢ participation au respect des biens, du matériel et des personnes
***Le jeune coach en* LYCÉE**	➢ gestion des obligations administratives : inscriptions aux compétitions, contrôle des attestations de licences ➢ gestion de l'échauffement sous contrôle de l'enseignant ➢ gestion des ordres de passage avec l'accord de l'enseignant ➢ participation aux choix stratégiques ➢ participation à la modération des comportements des gymnastes ➢ veille au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition ➢ veille au respect des biens, du matériel et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Juges hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement et/ou en Excellence, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FFG

Jean-Jacques EECKHOUTTE	Coordonnateur FFG, en charge des pratiques fédérales
Agnès LICHTLE	Représentante FFG
Fabienne RAZZOLINI	Représentante FFG

UNSS

Marjolaine BERAL	Académie d'Amiens
Karine FELIX	Académie de Lyon
Catherine GRISON	Académie de Lille

Responsable Logistique/Informatique

Anne JOSSERAND

Déléguée technique UNSS

Isabelle DURAND

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 3 premières en 2016 <u>et</u> 2017 pour les collèges et première pour les lycées des Championnats de France Équipe Établissement de Gymnastique Rythmique non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

Collèges

CLG Henri Wallon	VIGNEUX sur SEINE	VERSAILLES

Lycées

Néant

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 3 premières en 2017 pour les collèges et première pour les lycées des Championnats de France Excellence de Gymnastique Rythmique non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

Collèges Excellence

CLG Henri Wallon	VIGNEUX-sur-SEINE	VERSAILLES
CLG Katia et Maurice Krafft	STRASBOURG	STRASBOURG
CLG Arthur Rimbaud	VILLENEUVE D'ASCQ	LILLE

Lycées Excellence

LYC Rosa Parks	MONTGERON	VERSAILLES

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipe d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipe d'Établissement ou en Excellence

NÉANT